

SANTÉ AU TRAVAIL

‘Impliquez les professionnels’¹

Mesures de protection contre le Covid dans les entreprises, une interview de l'expert Michel Guillemin

Par Stefano Guerra

Masques de protection, gants, distance sociale : les mesures techniques de protection contre le nouveau coronavirus qui nous accompagneront dans cette période plus ou moins longue de déconfinement, pourront renforcer la promotion de la santé au travail, parente pauvre (ou mieux, orpheline) des politiques de santé publique en Suisse. C'est ce que souhaite **Michel Guillemin**, Professeur honoraire de l'Université de Lausanne, et de 1995 à 2006, directeur de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST).

Le déconfinement graduel – avec la rentrée progressive dans les entreprises de milliers de collaboratrices et de collaborateurs – est « une occasion pour réaffirmer l'importance du thème de la santé au travail », dit à « laRegione » le spécialiste en hygiène du travail, à qui a été décerné en 2012 le prestigieux « Lifetime Achievement Award » de l'Association Internationale d'Hygiène du Travail. Guillemin ne se fait cependant pas trop d'illusions sur la lucidité des politiques et des chefs d'entreprise. « En



Suisse – constate-t-il – on ne s'est pas encore rendu compte que la santé au travail est de la santé publique. Les mentalités ne sont pas prêtes. Probablement, une fois passée l'urgence sanitaire liée au Covid, nous recommencerons avec les vieilles habitudes et nous n'affronterons pas pleinement un thème que même les journalistes ne traitent pas. »

Des « cloisons étanches »

La santé au travail concerne 60% des Suisses, c'est-à-dire cette partie de la population dite « active ». Malgré cela, elle n'a jamais fait partie intégrante des politiques de santé publique, restant par contre confinée dans le cadre étroit défini par les assurances sociales et la Loi sur le travail.

Ce n'est donc pas un hasard si « la majeure partie des maladies liées au travail ne sont pas recensées ni reconnues comme telles par la suva, puisqu'elles ne répondent pas aux critères établis par les assurances. Elles finissent donc dans le chaudron des maladies générales ». De plus, « en Suisse, ceux qui font la promotion de la santé ne travaillent pas souvent de concert avec ceux qui s'occupent de la protection de la santé. Et ainsi, de nombreux chefs d'entreprise continuent

¹ Trad. par Monique Guillemin-Soler, validée par l'auteur

à vivre cette dernière comme un tracas, ne se rendant pas compte qu'il s'agit, au contraire, d'un grand problème». Un exemple vertueux vient du canton du Jura. Là, « les inspecteurs du travail ont commencé à faire de la prévention par rapport au coronavirus. Mais d'autres cantons – relève Guillemin – ont dit "non : les inspecteurs du travail ne doivent pas s'occuper du Covid, c'est un problème de santé publique". »

L'urgence sanitaire liée au Covid ne pourrait-elle pas faire évoluer les choses ? Notre interlocuteur est sceptique : « L'adoption de mesures de protection contre le coronavirus ne peut pas s'improviser. Il ne suffit pas de distribuer des masques, des gants, et de recommander la distance sociale. Ces mesures doivent s'inscrire dans un cadre dans lequel l'entreprise a déjà prévu des structures de consultation vers lesquelles on peut se tourner ».

Une aide précieuse

Pour Guillemin, maintenant « il faudra continuer à suivre » les recommandations d'hygiène et de comportement émanant de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et appliquer les plans de protection sectoriels qui vont être élaborés en vue de la reprise des activités dans les différents secteurs. Dans le difficile processus d'adaptation du monde du travail à la nouvelle réalité du coronavirus, les chefs d'entreprise et les travailleurs pourront compter sur les professionnels de la santé au travail :

« Les médecins du travail, avec un rôle décisif dans le diagnostic de la maladie et de la prévention de la contagion ; les spécialistes de l'hygiène professionnelle qui, par exemple, savent bien ce qu'est un masque de protection et comment l'utiliser ; le psychologue du travail, en mesure de détecter l'impact de la pandémie sur le moral des collaborateurs : les ergonomes, figures importantes de la réorganisation des instruments de travail et de la logistique ; les infirmières spécialisées dans la santé au travail, en contact direct avec les travailleurs-patients ; les spécialistes de la sécurité au travail. »

Michel Guillemin a fondé en 2015, et préside depuis, l'Association Santé Globale & Travail. Celle-ci a pour but de « promouvoir une vision élargie du travail » où sont affirmées « les valeurs morales et éthiques qui contribuent à la santé physique, mentale et sociale des individus et de la société ». Sur son site internet, l'Association a publié récemment une liste des sources d'informations validées sur les moyens de protection (lavage des mains, désinfection des surfaces domestiques et des bureaux, précautions pour faire les courses en toute sécurité, et ainsi de suite) contre le nouveau coronavirus. De plus, l'Association met à disposition des entreprises un pool multidisciplinaire d'experts (pour plus d'informations, écrire à info@sante-globale-travail.org).